



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	05

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Publication : 08/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ADHESION DU SMEDAR A L'ASSOCIATION AMORCE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2021 AUTORISATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°C20200205_05 du Comité Syndical du SMEDAR en date du 05/02/2020 autorisant le renouvellement de l'adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2020 ;

Vu la délibération du Comité en date du n°C20201014_06 portant désignation des représentant.e.s du SMEDAR au sein du Conseil d'administration de l'association AMORCE ;

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le rapport de Madame Christine de CINTRÉ, Vice-présidente,

Considérant qu'avec plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et d'autres acteurs (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau ;

Force de proposition, indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures.

Considérant que l'adhésion implique le paiement d'une cotisation annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable¹ ;

¹ Pour accéder au détail du calcul de la cotisation, copiez ce lien dans votre barre d'adresse de navigateur internet : <https://amorcer.asso.fr/documents/514/download>

Considérant que la part variable dépend du nombre de « compétences » auxquelles le SMEDAR souhaite adhérer (déchets ménagers et réseaux de chaleur) ;

Considérant enfin que pour l'année 2021, le montant de la cotisation s'élève à 5.860,00 euros nets ;

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion du SMEDAR à l'association AMORCE pour l'année 2021, moyennant le paiement d'une cotisation totale de 5.860,00 euros nets.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ